

# CONTRAT DE LOCATION SAISONNIERE

Entre les soussignés :

M..... demeurant à .....ci-après désigné "le bailleur", d'une part,  
et M..... demeurant à .....ci-après désigné "le preneur", d'autre part,  
Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

Le bailleur donne à loger au preneur, qui accepte, les locaux meublés sis à ..... dont la désignation suit :

DESIGNATION .....

## DUREE DE LA LOCATION



La présente location est consentie pour une durée de ..... à compter du ..... pour se terminer le .....

## LOYER

Le montant du loyer est de ..... Le preneur s'engage à verser, ce jour, la somme de ..... le solde devant être impérativement réglé le jour de la mise à disposition des lieux.

## CONDITIONS GENERALES

La présente location est faite aux charges et conditions suivantes que le preneur s'oblige à exécuter :

-  n'occuper les lieux que bourgeoisement, l'exercice de toute profession étant interdite, le preneur reconnaissant que les locaux faisant l'objet du présent contrat ne lui sont loués qu'à titre de résidence provisoire et de plaisance ;
-  ne pouvoir sous louer les lieux loués sauf accord écrit du bailleur ;

## ETAT DES LIEUX

Un état des lieux contradictoire et un inventaire seront établis à l'entrée du preneur et feront l'objet d'un pointage en fin de location.

## CLAUSE RESOLUTOIRE

Si le locataire refuse de quitter des lieux, il suffira pour l'y contraindre d'une ordonnance de référé rendue par la présidence du tribunal d'instance de .....

Fait à ....., le .....

Le bailleur,

Signature

Le preneur,

Signature